

RURALITE-ENVIRONNEMENT-DEVELOPPEMENT RURALITY-ENVIRONMENT-DEVELOPMENT

association internationale – international association

Rue des Potiers, 304, B-6717 Attert

tél : +32/63230490 – fax : +32 63230499

red@ruraleurope.org - www.ruraleurope.org



Contribution de Ruralité-Environnement-Développement aux débats des Ateliers pour la mise en oeuvre de la Convention européenne du Paysage Andorre – 1-2 octobre 2015

Par définition, le processus de coopération transfrontalière associe des territoires en bordure. Ils sont au départ souvent considérés comme des zones périphériques et souffrent d'une situation qui les marginalise lors de réflexions ou d'élaboration de stratégies purement nationales. Lorsque l'horizon de développement dépasse les frontières et que s'engage une coopération transfrontalière, la perception que l'on peut avoir de ces territoires est profondément modifiée. Ils apparaissent alors comme des territoires ayant une identité propre et jouant un rôle de « pont » qui les place au centre d'une dynamique d'ouverture. Ce renversement du regard porté est un effet majeur de la coopération transfrontalière. Cette reconnaissance politique et stratégique de la place et du rôle des territoires frontaliers va conforter l'élan qui va mobiliser les acteurs locaux.

La mise en œuvre de la Convention européenne du Paysage induit bien souvent, et les nombreux exemples des Ateliers en témoignent, un effet catalyseur vers une approche de développement territorial intégré. Difficile en effet d'appréhender sur un espace donné la question paysagère sans ouvrir le débat et y associer les composantes économiques, sociales ou culturelles qui participent à l'évolution du paysage local. La Stratégie nationale du paysage d'Andorre montre bien à travers son plan d'actions le rayonnement multisectoriel de son ambition, avec des impulsions concrètes à donner par exemple dans les champs touristiques ou agricoles.

Mais si le paysage se joue des frontières, il n'est pas sûr qu'il se joue aisément des barrières administratives et politiques que dessinent les espaces de pouvoir et de compétences. C'est là que l'échelle locale devient pertinente pour dépasser ces oppositions et pour progresser vers une démarche cohérente à laquelle la participation locale pourra apporter sa connaissance du terrain et son sens de l'histoire. La Convention européenne du Paysage devient alors une véritable aventure humaine par l'implication des citoyens qu'elle appelle et promet.

Ces ateliers posent aussi la question des outils et des formes de coopération transfrontalière. La diversité semble la règle. Des outils juridiques existants comme le Groupement de Coopération euro-régional ou le Groupement européen de Coopération territoriale sont apparus peu utilisés. Ils peuvent sans doute être choisis comme des supports ultimes de coopération avancée. Les premiers projets de coopération entre régions frontalières affichent souvent un caractère très concret et, somme toute, assez réduit par rapport à ce que peut être une coopération de territoire à territoire. Si l'on veut que les énergies et les investissements placés dans la coopération rencontrent efficacité et performance, il convient que, avec le temps, s'engage un véritable dialogue basé sur les stratégies de développement élaborées de part et d'autre de la frontière. Cela évite une dispersion des initiatives de coopération, dispersion que peuvent favoriser certaines opportunités financières de type « guichet ». Combien d'actions de coopération n'ont-elles vécu que le temps du programme financier qui les supportait ? Si l'on considère que l'un des arguments souvent avancé comme moteur de la coopération est l'existence d'un passé commun dont témoignent le bâti ou les pratiques humaines, il est cohérent de réfléchir à un futur partagé à inscrire dans une vision stratégique partagée.

La mise en œuvre de la Convention européenne du Paysage dans des territoires frontaliers est une opportunité de rassemblement des énergies, et par le caractère même du paysage, elle porte en elle le besoin et l'intérêt d'une approche stratégique au-delà des frontières.

Patrice Collignon

Directeur de l'association internationale Ruralité-Environnement-Développement

Coordinateur du Mouvement Européen de la Ruralité